

# **Accueil extrafamilial des enfants : Pour une politique nationale cohérente de la famille**

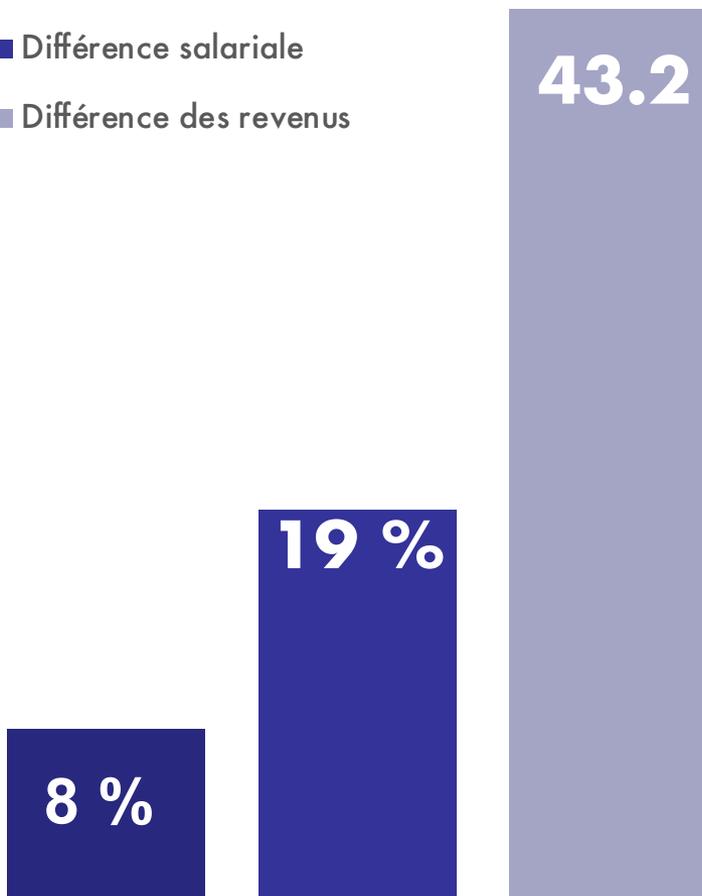
Regula Bühlmann  
secrétaire centrale de l'USS

Pro enfance

23 septembre 2022

# L'égalité en Suisse

- Discrimination salariale
- Différence salariale
- Différence des revenus



## raisons

- Travail de care non rémunéré
- Travail à temps partiel
- Interruptions de l'activité professionnel.

# Aujourd'hui: L'accueil des enfants, une affaire privée

---

- Faibles contributions des collectivités publiques aux offres d'accueil extrafamilial préscolaire : 0,1 % du PIB au lieu de 1 % (recommandation de l'OCDE et de l'UNICEF)
- Prôner les économies dans l'accueil des enfants = économiser dans le personnel : 43 % du personnel pas (encore) qualifié ; stagiaires pris en compte dans le taux d'encadrement
- Forte contribution des parents pour des coûts totaux comparables ; les familles prennent en charge environ 2/3 des coûts totaux de l'accueil extrafamilial des enfants (Jacobs Foundation 2018)
- Absence de statistique nationale sur l'offre et la demande

# Conséquences

---

- Les conditions de travail et les salaires du personnel d'encadrement ne sont pas à la hauteur des responsabilités et des exigences de la profession.
  - Dégradation de la qualité
- Grande partie de l'accueil des enfants organisée dans le cadre familial
  - Grands-parents: Solution avec peu de résistance aux crises
  - Mères (et rarement pères): Lacunes de revenu et dans les assurances sociales
- Besoin de places d'accueil supplémentaires : entre 7000 (contribution parentale identique) et 36 000 (contribution parentale limitée à un maximum de 25 % des coûts totaux)  
(Livre blanc Jacobs Foundation 18)

# Le futur : l'accueil des enfants, un service public?

---

- Organisation de l'accueil extrafamilial et parascolaire comme **service public**, comme pour la formation scolaire
  - cadre national pour des compétences cantonales
  - nécessite une modification de la Constitution

Possible sans modifier la Constitution :

- le financement par les collectivités publiques : **investissements** de 1 % du PIB dans l'accueil préscolaire et 1 % du PIB dans l'accueil parascolaire des enfants ;
- des **conditions de travail et des salaires** en fonction des responsabilités et de la charge assumées ;
- **une statistique nationale de l'accueil des enfants.**

# Mesures concrètes et possibles...

---

... pour une politique nationale cohérente de la famille :

- **pérennisation et augmentation des aides de la Confédération** pour le financement de départ et réduction de la contribution parentale
- **réglementation nationale en matière de qualité et de conditions de travail** (taux d'encadrement, durée du travail, salaires, etc.) comme critères pour la perception des aides financières de la Confédération et/ou figurant dans une réglementation légale

# Initiative parlementaire CSEC-N 21.403

---

## „Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles“

- Contribution fédérale de base de 10% des coûts payée aux parents ;
- Contribution fédérale supplémentaire de 5-10% des coûts payée aux parents dans les cantons progressistes (incitation) ;
- Conventions-programmes (CHF 40 millions / an) : création de places, amélioration de la qualité, meilleure adéquation des offres aux besoins des parents, politique d'encouragement de la petite enfance
- Statistique sur l'accueil des enfants

## Appréciation

- Le changement de paradigme est positive : extension du rôle de la Confédération
- Financement du sujet : occasion manquée, car il n'est pas possible de lier le financement fédéral à des critères de qualité ;
- Trop peu d'argent pour les conventions-programmes.

# Pour aller plus loin



# Pour des crèches abordables

Signez l'initiative !

Initiative lancée le 8 mars 2022 par un réseau autour du PS, de l'USS, etc.

- Droit à une place qui corresponde au bien-être de l'enfant, à la compatibilité et aux besoins des parents;
- La formation, les salaires et les conditions de travail doivent être corrects ;
- Répartition des coûts : Confédération 2/3, parents au maximum 10% du revenu, reste cantons et communes ;

# De bonnes raisons pour s'engager

---

- **Familles:** Égalité des chances et encouragement de la petite enfance
- **Résistance aux crises :** pas de dépendance au travail gratuit de personnes vulnérables ; financement assuré
- **Égalité :** meilleure intégration professionnelle des femmes et diminution des écarts de revenu sexospécifiques
- **Économie :** l'augmentation du nombre de places d'accueil, la réduction de la contribution parentale et les mesures destinées à améliorer la qualité de la prestation ont un effet positif sur le PIB
  - Pacte I de l'ONU : recommandations du Comité (ad hoc de l'ONU) relatives aux droits économiques, sociaux et culturels
  - Recommandations de la Commission fédérale pour les questions familiales (COFF)

# Merci pour votre attention!

---

[Regula.buehlmann@sgb.ch](mailto:Regula.buehlmann@sgb.ch)

